

Nora Miloudi, conseillère clientèle à La Redoute, se bat avec l'équipe FO pour un meilleur respect du syndicat.

P. 8



TRAVAIL DU DIMANCHE : FO A DIT NON CHEZ CARREFOUR

P. 4

PRUD'HOMMES DE MEAUX : L'ÉTAT ATTAQUÉ POUR DÉLAIS EXCESSIFS

P. 5

FO HEBDO
N° 3228

Du 1^{er} au 7 février 2017

Plus d'infos sur www.force-ouvriere.fr

Les retraités dénoncent la baisse de leur pouvoir d'achat

ÉVÉNEMENT P. 2-3

INÉGALITÉS

Les réformes menées depuis 25 ans accentuent les inégalités entre actifs et retraités mais aussi entre retraités.

CONSÉQUENCE

Un femme touche une pension moyenne de 1200 euros par mois contre 1750 euros pour un homme.

ANTICIPATION

Le taux de remplacement entre le salaire et la retraite va prochainement baisser de 14 points.



Les retraités manifestent pour une revalorisation de leurs pensions et dénoncent la baisse de leur pouvoir d'achat (manifestation du 29 septembre 2016).

© HAMILTON/REA



Sortir de l'austérité, c'est aussi s'attaquer à la financiarisation

Éditorial


par Jean-Claude Mailly

La voracité de certains fonds financiers n'est plus à démontrer. Nombre d'entreprises et leurs salariés en ont déjà fait les frais.

Il s'agit souvent, à partir de mécanismes de type LBO, de « se sucrer sur la bête ». Les remboursements d'emprunt et les dividendes

viennent vider l'activité économique, conduisant fréquemment à des ventes ou dépeçages. C'est ce que connaît actuellement Vivarte, où les licenciements et cessions d'activités se multiplient. Il est plus que temps que cela cesse. Il faut rappeler que l'entreprise est une réalité économique sans reconnaissance juridique.

C'est la société et non l'entreprise qui détient la personnalité juridique. C'est donc un abus de considérer que ce sont les actionnaires qui sont propriétaires de l'entreprise. Ils ne sont que propriétaires de leurs actions. Il fut d'ailleurs un temps où des dirigeants d'entreprise

Suite page 3 



Colloque « Les retraités dans la société », organisé au Cese, à Paris, le 13 janvier 2017.



Didier Hotte (photo de droite), pour l'UCR FO, a appelé à élargir la mobilisation et à faire entendre la voix des retraités.



Près de
10%
C'est la part des retraités
dont le niveau de pension
les situe en dessous
du seuil de
pauvreté.

choix –, de l'activité, mais aussi des revenus. Une femme touche ainsi une retraite moyenne de 1 200 euros et un homme de 1 750 euros. « *Les réformes depuis 1993 ont davantage pénalisés les femmes, qui ont des carrières plus courtes que les hommes et travaillent plus souvent à temps partiel* », a

rappelé Marylène Cahouet (FSU-Retraité).

Près de 10 % des retraités se situent en dessous du seuil de pauvreté. Au-delà des effets des contre-réformes, les retraités ont été pénalisés par des mesures fiscales défavorables et par le gel des pensions depuis trois ans.

Si l'écart entre le revenu moyen des actifs et celui des retraités a eu tendance à diminuer ces dernières années, notamment en raison d'une baisse des revenus des actifs, Guillaume Duval, économiste et rédacteur en chef du magazine *Alternatives économiques*, a indiqué que le taux de remplacement entre le salaire et la retraite allait baisser de 14 points en France. Il a en outre souligné les inégalités énormes entre retraités, en terme de patrimoine : « *Si de nombreux retraités sont propriétaires de leur logement, ceux qui sont locataires ont un taux d'effort supérieur aux actifs* », a-t-il indiqué.

Didier Hotte (UCR FO) a appelé à élargir la mobilisation et à faire entendre la voix des retraités. Sur leurs principales revendications, dont l'indexation des pensions en fonction de la hausse des salaires et non de celle des prix, le maintien et l'amélioration des pensions de réversion, ou encore un revenu minimum de retraite égal au Smic pour une carrière complète. ■

FRANÇOISE LAMBERT

Donner une véritable place aux retraités et enrayer la baisse de leur niveau de vie

Les retraités préparent une mobilisation prévue le 30 mars. Neuf de leurs organisations syndicales, dont l'UCR FO, organisaient un colloque le 13 janvier au Conseil économique, social et environnemental.

Les retraités ne seraient-ils qu'un fardeau économique ou un problème médico-social en lien avec le vieillissement ? Vendredi 13 janvier, un colloque à l'initiative du « Groupe des neuf », dont fait partie l'Union confédérale des retraités FO (UCR FO), est venu s'inscrire contre ces idées reçues.

Au centre des débats, qui ont rassemblé près de deux cent cinquante personnes au Conseil

économique, social et environnemental (Cese) à Paris autour d'un économiste, d'un sociologue et de plusieurs syndicalistes : la place des 15,6 millions de retraités dans la société et le combat contre la baisse de leur pouvoir d'achat.

Aujourd'hui, la retraite signe une nouvelle phase de vie, en moyenne une vingtaine d'années à vivre en bonne santé, avec une espérance de vie de 28 ans pour les femmes et de 22 ans pour les

hommes. Mais c'est un peu comme si cette évolution était restée invisible, a estimé Bernard Ennuyer, sociologue (*lire interview p.3*).

Les femmes davantage pénalisées

Le chercheur a également fait valoir la grande hétérogénéité de la population des retraités. Du point de vue de l'emploi – certains travaillent encore par goût, d'autres parce qu'ils n'ont pas le

INTERVIEW BERNARD ENNUYER, SOCIOLOGUE

« La plupart des gens âgés vont bien! »

Les politiques ont-ils pris la pleine mesure de la question du vieillissement?

Bernard Ennuyer : On prend en compte le vieillissement en France depuis longtemps, depuis la Révolution, mais c'est toujours sous la forme d'une catastrophe. La politique stigmatise les vieux. La dernière loi sur la question est dite « *relative à l'adaptation de la société au vieillissement* ». S'il faut adapter la société aux vieux, c'est qu'ils ne seraient pas capables de s'adapter! Or c'est faux, les plus âgés continuent pour la plupart de suivre les évolutions sociales. La société doit arrêter de penser en termes d'infantilisation et d'assistance. Il serait plus juste de considérer les plus âgés comme des citoyens à part entière. Rappelons-nous que la plupart des gens dits âgés vont bien! Seuls 10 % ont des problèmes de santé, cela veut dire que 90 % vont bien. Et passé 80 ans, quatre personnes sur cinq vont bien.

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, qui est entrée en vigueur début 2016, ne contient-elle pas quelques bonnes mesures?

Bernard Ennuyer : Quelques mesures importantes concernent l'accompagnement de la perte d'autonomie, mais il n'y avait pas besoin d'une loi. Il aurait suffi d'appliquer pleinement la loi handicap de 2005. Il existe en France une discrimination par



F. BLANC

Pour Bernard Ennuyer, sociologue, « la politique stigmatise les vieux ».

l'âge. On n'est pas traité de la même manière à 59 ans ou à 60 ans. Or la prestation devrait varier en fonction de l'état de santé, pas en fonction de l'âge. Par ailleurs, l'augmentation du financement de l'APA [*Allocation personnalisée d'autonomie, NDLR*] ne couvre que 10 % à 20 % des besoins. Même les aspects positifs de cette loi ne sont pas financés correctement, c'est est carton plein.

Les retraités sont-ils un poids pour la société, comme on l'entend souvent?

Bernard Ennuyer : C'est une idée reçue. La retraite, c'est un contrat social, on a cotisé et on perçoit un droit, en espérant que cela continuera pour les jeunes. C'est une vraie interrogation. En tant que citoyens les retraités doivent, je pense, se sentir

responsables de la continuité de ce contrat social. L'individu n'existe que parce qu'il existe un collectif fort. Une société humaine n'a pas d'avenir si elle ne reste pas solidaire. Comme l'a si bien dit le sociologue allemand Norbert Elias, chacun d'entre nous a la possibilité d'être un individu singulier uniquement parce que nous possédons en nous une part d'individu collectif.

La retraite, c'est aussi un flux monétaire qui est remis en circulation en direction d'autres générations. Il représente 14 % du PIB, c'est un des rouages non négligeables de l'économie. Depuis la crise de 2008, les grands-parents ont bien souvent permis à leurs enfants ou petits-enfants de s'en sortir. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR
FRANÇOISE LAMBERT

Sortir de l'austérité, c'est aussi s'attaquer à la financiarisation

pouvaient mener une politique relativement autonome par rapport au capital. Les choses ont changé dans les années 1980 quand, sous l'influence de l'École de Chicago, il fut décidé que l'entreprise devait, par la création de valeur, privilégier l'intérêt de l'actionnaire, les dirigeants comme les salariés devenant en quelque sorte leurs agents. De fait, cela a introduit une confusion entre l'intérêt social et l'intérêt des actionnaires au détriment des salariés et de l'entreprise.

En ont découlé toutes les théories et pratiques actuelles du management. Ce qui est en cause, c'est le mouvement de financiarisation des économies. Il est à l'origine de la crise financière de 2008, favorisée par la dérégulation/déréglementation. Il porte atteinte à la démocratie et est en grande partie à l'origine du chômage et de la précarité. Comme je l'indiquais dans un précédent éditorial, il est frappant de constater, en France, que la courbe de progression de la financiarisation est la même que celle de la progression du chômage. Sortir de l'austérité, c'est aussi s'attaquer à la financiarisation. ■

JEAN-CLAUDE MAILLY,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
@jcmilly sur Twitter

En bref

ÉCOLES MATERNELLES**Les ATSEM en grève
le 1^{er} février**

Après le 14 décembre, les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, chargés d'assister les enseignants, étaient de nouveau en grève le 1^{er} février, à l'appel de FO et de deux autres syndicats, notamment pour l'amélioration de leurs conditions de travail, la revalorisation de la grille indiciaire et l'arrêt des dérives en matière de temps de travail dues à la réforme des rythmes scolaires.

KAZAKHSTAN**Des centaines de travailleurs
en grève de la faim**

La Confédération syndicale internationale a écrit au président du pays pour demander la libération de syndicalistes et la fin de la répression contre la Confédération des syndicats indépendants KNPRK, menacée de radiation. Les arrestations ont eu lieu après une grève de la faim lancée le 5 janvier par des dizaines de travailleurs de l'entreprise pétrolière LLP, rejoints depuis par des centaines d'autres.

SANTÉ**Dentistes : échec des
négociations sur les tarifs**

Après quatre mois de négociations sur les tarifs des chirurgiens-dentistes, leurs syndicats ont refusé les ultimes propositions de l'Assurance maladie. Avec 806 millions d'euros sur la table, il s'agissait de revaloriser sur quatre ans les actes de base en échange d'un plafonnement des prothèses. L'État va maintenant imposer un règlement arbitral, avec un prix maximum des prothèses. Les dentistes protestent.

Travail du dimanche : FO dit non dans les hypermarchés Carrefour

VOTE La position de FO étant déterminante, les grandes surfaces du groupe resteront fermées le dimanche matin.



Les représentants FO chez Carrefour ont voté mardi 24 janvier contre le projet d'ouverture dominicale.

Les 191 hypermarchés Carrefour n'ouvriront pas davantage le dimanche matin, contrairement à ce que souhaite la direction de l'enseigne de grande distribution, qui emploie 60000 salariés.

Force Ouvrière, syndicat majoritaire dans le groupe avec 46 % de représentativité, a fait savoir qu'elle ne signerait pas l'accord

sur le travail dominical. Une décision prise à l'issue d'une large réflexion, suivie d'un vote de 350 représentants de 130 syndicats FO. Sans appel, plus de 85 % d'entre eux ont voté mardi 24 janvier contre le projet d'ouverture dominicale.

La direction avait transmis son projet aux syndicats à l'issue d'une négociation express – trois

réunions entre le 18 novembre et le 8 décembre.

Environ 1000 délégués dans 15 réunions régionales

« Nous avons fait le choix sur un sujet d'envergure de donner du temps au débat, aux discussions et à de véritables consultations sur le terrain », indique Michel Enguelz, délégué central FO du groupe Carrefour. Pas moins de 15 réunions régionales ont rassemblé environ 1000 délégués FO. Lesquels ont largement consulté les salariés dans les magasins. Même si deux syndicats avaient dit leur opposition, la position de FO restait déterminante.

La loi autorise les commerces alimentaires à ouvrir le dimanche jusqu'à 13h, « mais dans les hypermarchés Carrefour, un accord toujours en vigueur ne permet pas aux magasins d'ouvrir le dimanche matin », indique Michel Enguelz. ■

FRANÇOISE LAMBERT

Les enseignants refusent d'être évalués sur des critères subjectifs

Les enseignants se sont mobilisés le 1^{er} février contre la réforme des modalités de leur évaluation, à l'appel de FO, de la CGT, de SUD Éducation, et parfois localement de syndicats de la FSU. Avec le nouveau système, déclinaison du PPCR, ils ne seraient plus notés sur la base d'obligations définies nationalement, mais jugés au moyen d'appréciations, sur la base de critères subjectifs, comme leur « engagement » à appliquer le projet local de l'établissement et les réformes, explique FO. Des rassemblements ont eu lieu devant le ministère à Paris et devant les rectorats et inspections d'académie en province. ■ **E. S.**

Fonction publique : le Cese livre un avis peu ambitieux

Saisi en juillet par l'ancien Premier ministre Manuel Valls afin de mener une « réflexion prospective » sur « l'évolution de la fonction publique et les principes qui la régissent » à l'horizon 2025, le Cese a présenté et adopté le 24 janvier un avis assorti de recommandations. Regrettant le « manque d'ambition » de certains points (sur la formation, la transformation numérique...) de ce rapport et en contestant d'autres (sur la régionalisation du dialogue social, le PPCR...) le groupe FO s'est abstenu. Il se réjouit toutefois que cet avis réaffirme la pertinence du statut général de la fonction publique. ■ **V. F.**



La rencontre organisée par FO Jeunes s'est déroulée le 26 janvier au siège de la confédération, à Paris.

La difficile insertion professionnelle des jeunes

AVENIR Au programme de la rencontre annuelle des jeunes syndicalistes FO, une réflexion sur les évolutions du monde du travail et les moyens de réenchanter l'avenir d'une classe d'âge particulièrement exposée aux contrats précaires.

Effervescence 141 avenue du Maine où 230 militants se sont retrouvés pour la rencontre annuelle des jeunes syndicalistes. Une rencontre organisée par FO Jeunes qui, compte tenu des transformations du monde du travail, a souhaité axer sa réflexion sur la construction du monde de demain.

Et concernant les 15-24 ans, il y a de quoi faire. Une étude sur l'insertion professionnelle des jeunes, publiée le 24 janvier par France Stratégie et la Dares, dresse un portrait préoccupant d'une classe d'âge qui peine à trouver des débouchés sur le marché du travail. En passant de 7 % à 40 %, le taux de chômage des jeunes de 15-24 ans a été multiplié par 3,5 en quarante ans. L'étude constate un sur-chômage qui persiste dix ans après l'entrée sur le marché du travail : 13,8 % des 20-24 ans sont au chômage et

cela ne s'arrange pas ensuite puisque 15 % des 15-29 ans ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation.

Le CDI doit rester la norme

« Il y a un vrai travail syndical à effectuer auprès des nombreux jeunes inscrits en intérim, constate Élisabeth Noyer, référente FO Jeunes à la Fédération des Métaux. Mais du fait de leur statut, il est difficile de les rencontrer. » Même problème avec les jeunes en CDD, qui multiplient les contrats et les employeurs différents : 35 % des 15-29 ans ont un contrat temporaire (CDD, intérim, apprentissage). Et au bout de ces contrats précaires, le CDI a de plus en plus de mal à creuser un sillon. Or pour FO, ce dernier doit rester la norme et ce droit doit être porté par la négociation collective. ■

N. D.

L'État attaqué pour délais excessifs du conseil de prud'hommes de Meaux

JUSTICE Ça coince au tribunal de prud'hommes de Meaux, notamment à la section commerce. Les délais de jugement sont tellement longs qu'une quinzaine d'avocats ont assigné l'État pour déni de justice dans 139 affaires en souffrance.

En 2015, il fallait attendre 34 mois en moyenne avant que justice prud'homale soit rendue à Meaux, particulièrement au sein de la section commerce. Certaines affaires peuvent être jugées en plus de 40 mois. De quoi décourager plus d'un salarié à faire valoir ses droits.

Ces délais excessifs ne sont pas nouveaux à Meaux, nous précise Yolande Gournay, conseillère prud'homale FO dans la section activités diverses. La situation est tellement grave que tous les syndicats, le bâtonnier, le vice-président, le premier président de la cour d'appel se sont rencontrés pour essayer de mettre des audiences supplémentaires. « Vous vous rendez compte du nombre d'audiences qu'il va falloir mettre pour résorber les 18 mois de retard ? Doubler ou tripler les audiences sera très difficile à faire », remarque Yolande Gournay.

Neuf ans au lieu de cinq

Cet effet entonnoir est en partie dû à l'insuffisance des moyens,

à un manque de greffiers et d'assistants greffiers. À Meaux, une seule salle d'audience doit être partagée entre les prud'hommes et le tribunal de grande instance.

Autre raison pouvant expliquer cet engorgement : le comportement des avocats qui, pour des raisons tenant à leur surcharge de travail, ne se communiquent pas les pièces en temps utile. Résultat : les affaires sont renvoyées.

PLUS DE 40 MOIS POUR CERTAINES AFFAIRES...

Enfin, dans quelques cas, seraient également en cause des délais trop longs de rédaction des conseillers prud'homaux, tant du collège employeurs que de celui des salariés. Pour Yolande Gournay, l'épuisement des conseillers pourrait expliquer ce phénomène. « Initialement, les conseillers avaient été élus pour cinq ans, on en est aujourd'hui à huit ans de mandat et on va finir la neuvième année fin 2017. » ■

NADIA DJABALI

FOCUS

Prud'hommes : trois lois en six ans

La justice prud'homale a fait l'objet de trois lois en moins de dix ans : celle relative à la représentativité syndicale, votée en 2008 ; la loi Macron de 2015, qui a créé le statut de défenseur syndical, et enfin la loi du 18 décembre 2014, qui a définitivement enterré l'élection au profit de la désignation. La redéfinition de la carte judiciaire opérée en 2010 par Rachida Dati a également eu un impact important. « Soixante-deux conseils des prud'hommes ont été fermés », rappelle Didier Porte, secrétaire confédéral.



L'évolution des métiers sur trente ans montre une forte croissance des emplois à domicile.

ZOOM

Fémisation de l'emploi
Parmi les tendances lourdes de ces trente dernières années : la fémisation de l'emploi. Plus 3,2 millions de femmes par rapport aux années 1980 alors que les hommes affichent une augmentation de 200 000 personnes. Les femmes occupent désormais 48% des postes contre 41% entre 1982 et 1984. Cette augmentation est particulièrement visible dans les métiers du tertiaire et dans les métiers de cadres et professions intermédiaires. Les emplois d'assistantes maternelles, employés de maison, aides à domicile, secrétaires et secrétaires de direction sont occupés à 95% par des femmes

Les ouvriers non qualifiés portés disparus

MÉTIER Le paysage de l'emploi s'est profondément transformé ces trente dernières années. C'est ce qui ressort d'une récente étude de la Dares. Avec comme tendance lourde, la disparition des ouvriers non qualifiés et la désindustrialisation.

Le nombre de personnes actuellement en emploi en France s'élève à 25,8 millions. Parmi elles, 22,9 millions de salariés contre 18,6 il y a trente ans. Revers de la médaille : le développement du salariat s'accompagne de celui des contrats en CDD et de l'intérim. Quant au temps partiel, lui aussi a explosé, notamment dans le secteur tertiaire. Passant de 2,2 millions en 1982-1984 à 4,8 millions de personnes aujourd'hui. Notons que 79% des personnes à temps partiel sont des femmes.

Développement des contrats précaires

L'industrie représentait 18% de l'emploi entre 1982 et 1984. Elle n'en représente plus que 12% pour la période 2012-2014. Le secteur a perdu 826 000 emplois depuis le début des

années 1980, passant de 4,01 millions de postes à 3,184 millions. Les ouvriers non qualifiés n'y sont plus que 21 000 contre 277 000 il y a trente ans. Au total, ce sont 853 000 emplois d'ouvriers non qualifiés et 306 000 emplois d'ouvriers qualifiés qui manquent à l'appel.

L'industrie a toutefois récupéré 222 000 techniciens et agents de maîtrise de maintenance et 171 000 ingénieurs et cadres.

Des changements qui, selon la Dares, sont révélateurs des effets sur l'emploi des évolutions de la spécialisation internationale de la France et de l'organisation de la production industrielle depuis trente ans. Une transformation appuyée par les délocalisations, la mécanisation, la complexification des méthodes de production et le développement des démarches qualité.

Quant aux conditions d'emploi, le salariat, le temps partiel et les formes particulières d'emploi (contrats à durée déterminée, intérim) se sont développés. Selon la Dares, le nombre de non-salariés a nettement diminué (3,8 millions il y a trente ans contre 2,9 millions aujourd'hui). Mais cette diminution est à prendre avec des pincettes car elle peut masquer le développement rapide de nouvelles formes d'emploi reposant sur l'utilisation de plates-formes numériques par des travailleurs non salariés.

Grand gagnant de cette restructuration : le secteur tertiaire, qui affiche 77% de l'emploi total (65% au début des années 1980). Les services à la personne y ont augmenté de 1,03 million pour totaliser 3,084 millions de personnes, soit 12% de l'emploi total. Des professions massivement touchées par le

temps partiel : 80% des employés de maison et 72% des aides à domicile.

Les grands perdants sont les jeunes de moins de 30 ans, passant d'un tiers à un cin-

quième des effectifs en trente ans. Ils sont 33% à commencer leur carrière professionnelle dans des emplois d'ouvriers non qualifiés et 22% de cette classe d'âge a signé un CDD. ▀

LE SECTEUR TERTIAIRE AFFICHE 77% DE L'EMPLOI TOTAL.

CE QUI CHANGE

➤ **Le divorce par consentement mutuel** ne nécessite plus, depuis le 1^{er} janvier 2017, que les époux passent devant un juge, en vertu de la loi dite de modernisation de la justice du XXI^e siècle, sauf si la procédure a commencé avant cette date.

➤ **Le prix des timbres a augmenté** le 1^{er} janvier, le timbre rouge (rapide) passant de 0,80 € à 0,85 €, le vert, dit écologique, de 0,70 € à 0,73 € et l'économique (écopli) de 0,68 € à 0,71 €.

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

88%

C'est le taux de demandeurs d'emploi cherchant un travail sur Internet, selon un sondage réalisé début novembre 2016 et révélé par Pole emploi le 17 janvier 2017. Seulement 18% ont été embauchés par ce biais contre 37% par relations personnelles. Le numérique est encore loin d'avoir révolutionné le marché de l'emploi.

+ SUR LE SITE
**FORCE-
OUVRIERE.FR**

**INDICE DES PRIX À
LA CONSOMMATION
EN DÉCEMBRE
2016 : une
augmentation de
0,3% sur un mois.**

**Tous les autres
chiffres utiles
sont consultables
sur le site.**

CONSOMMATION

Nano-aliments, grandes inquiétudes

Les frisent le milliardième de mètre mais pourraient entraîner de gigantesques conséquences, et sans doute de profits. Ce sont les nanomatériaux, des substances qui ont envahi le monde sans tambour ni trompette. Jusque dans nos assiettes quotidiennes.

L'AFOC, l'association FO consommateurs, leur a consacré un dossier de plusieurs pages dans le dernier de ses « Cahiers » (n°232, janvier-février 2017), au vu « des risques que [leur] présence peut présenter pour la santé des consommateurs, en particulier dans les produits alimentaires ». Le règlement européen Inco 2011 prévoyait bien l'obligation de mentionner leur présence sur l'étiquetage à partir du 13 décembre 2015, en faisant précéder le mot « nano » entre crochets devant l'ingrédient en question. C'était sans compter sur la Commission européenne, jamais trop intransigente à l'égard des lob-

bies industriels : elle a demandé une dérogation pour les ingrédients déjà utilisés « depuis des décennies ». Le flou ainsi créé n'a pas manqué d'être exploité au sein des instances européennes. Théoriquement, le règlement devrait néanmoins s'appliquer au 1^{er} janvier 2018 mais le protocole européen de vérification n'est toujours pas au rendez-vous. Contrairement aux nanomatériaux qui, eux, sont bien là.

2460
C'est le nombre
de produits contenant
des nanomatériaux
au 25 janvier, selon
une base de
données
danoise.

Du guacamole nano-épicié

Comme le rappelle l'AFOC, ils sont présents aussi bien dans l'alimentaire que « dans les cosmétiques, les crèmes solaires, les textiles, les jouets, les dentifrices, les articles de sport, les vitres, les smartphones, les peintures ».

En juin dernier, à la demande de l'association Agir pour l'Environnement, un laboratoire reconnu a trouvé des nanoparticules dans les quatre produits alimentaires courants sélectionnés : de la blanquette de veau, des chewing-gums, des biscuits napolitains et un mélange d'épices pour guacamole, qui lui affichait 100 % de nanoparticules dans son additif antiagglomérant E551 au dioxyde de silice. Sans que leurs étiquettes en fassent mention. La toxicité de ces particules a pourtant été mise en évidence chez l'animal. En France, elle fait l'objet d'une évaluation dans les denrées alimentaires demandée en 2014. Les nanos courent toujours. Alimentaire, mon cher Watson. ➤ **MICHEL POURCELOT**

EXPÉRIENCE

Des souris et des bonbons

Composé à 45% de nanoparticules, le dioxyde de titane, ou additif alimentaire E171, utilisé communément dans l'agroalimentaire, notamment pour les bonbons et autres confiseries, vient d'être testé sur des rats par l'Inra : après cent jours, « 40% des rats étudiés présentaient des lésions précancéreuses sur le colon ».

Agenda

Vendredi 3 février

RÉSULTATS DE L'ÉLECTION TPE

Le dépouillement de l'élection syndicale à laquelle étaient invités plus de 4 millions de salariés des TPE et du particulier employeur prend fin. Les résultats seront proclamés pour ce qui concerne le niveau national et régional interprofessionnel. Malheureusement les conditions de l'organisation du scrutin (report au dernier moment de la période de vote, médiatisation publique très faible, difficultés pour le vote électronique et la réception du matériel de vote) n'ont pas favorisé une participation qui demeure très faible.

Vendredi 3 février
ACTION SOCIALE

Les syndicats de l'AS (FO, CGT et SUD) tiennent une conférence de presse, au siège de FO à 10h, où ils feront connaître leur position en vue de la conférence salariale qui aura lieu ce même jour.

Lundi 6 février
SYNDICALISME ET COMMUNICATION

Yves Veyrier participe à la Conférence interrégionale sur les stratégies de communication à l'OIT, organisée par le bureau pour les activités des travailleurs.

FORMATION
Le secteur juridique organise, en

collaboration avec l'Institut du Travail de Strasbourg, une formation « Défenseurs syndicaux devant les prud'hommes ».

Mardi 7 février
MATINALES FO

Une nouvelle session des Matinales, consacrées aux « nouveaux modes d'exercice de l'activité et d'organisation du travail », a lieu au siège de FO (9h30 à 12h30). Thèmes abordés : travail à distance, nomadisme, open space/management du travail à distance/multitude des flux d'information/surveillance des salariés).

LA MOBILISATION

Les salariés de Ford à Blanquefort (Gironde) ont massivement participé à l'opération usine morte le 23 janvier, à l'appel d'une intersyndicale. Ils craignent la fermeture en 2018 de ce site de 950 salariés, spécialisé dans les boîtes de vitesse. La production actuelle est menacée à court terme. Le préfet et le secrétaire d'État à l'Industrie rencontreront la direction de Ford Europe en février. FO exige que les élus du personnel soient conviés à ces réunions.

L'ACCORD

FO Métaux a signé le 20 janvier l'accord sur les salaires minima des ingénieurs et cadres de la métallurgie, qui prévoit une augmentation de 0,8% en 2017. Il comprend aussi une clause de revoyure, revendication de FO Métaux. Il aura fallu trois séances de négociation. À la première, les employeurs, représentés par l'UIMM, étaient venus sans proposition. À la seconde, ils ont proposé une maigre hausse de 0,4%. Le 20 janvier, après une suspension de séance, ils ont accepté de passer de 0,6% à 0,8%.

LE SOUTIEN

Le Syndicat national des médecins hospitaliers SNMH FO et la Fédération FO Santé apportent tout leur soutien à Sabrina Ali Benali, interne aux hôpitaux de Paris (AP-HP), qui a dénoncé dans des vidéos et plusieurs médias les conditions de travail du personnel soignant et le manque de lits. La direction de l'AP-HP et un représentant du ministère l'ont accusée de mensonges. Pour FO, « *la situation décrite est l'exacte vérité, le système de santé est en train de faillir* » (communiqué du 23 janvier).

Congrès de l'UD FO de Vendée (85)

Le congrès de l'union départementale Force Ouvrière de Vendée (85) s'est tenu le jeudi 26 janvier au Château-d'Olonne, sous la présidence de Pascal Pavageau, secrétaire confédéral.

Les stages du CFMS 2017

Le Centre de formation de militants syndicalistes Force Ouvrière organise, pour 2017, des sessions « Rôle et fonctionnement du CHSCT 2^e niveau » et « Rôle et fonctionnement du comité d'entreprise 2^e niveau », qui se dérouleront à la confédération.

- Du 6 au 10 mars 2017 : « Rôle et fonctionnement du CHSCT 2^e niveau » ;
- Du 15 au 19 mai 2017 : « Rôle et fonctionnement du CHSCT 2^e niveau » ;
- Du 26 au 30 juin 2017 : « Rôle et fonctionnement du comité d'entreprise 2^e niveau » ;
- Du 11 au 15 septembre 2017 : « Rôle et fonctionnement du CHSCT 2^e niveau » ;
- Du 13 au 17 novembre 2017 : « Rôle et fonctionnement du CHSCT 2^e niveau » ;
- Du 27 novembre au 1^{er} décembre 2017 : « Rôle et fonctionnement du comité d'entreprise 2^e niveau ».

Ces stages sont réservés aux adhérents, inscription auprès de votre union départementale. Pour tout renseignement contacter Odile Roubertie au CFMS : oroubertie@force-ouvriere.fr



© DR

1178

C'est le nombre de postes supprimés par un PSE en 2014, soit près de la moitié des effectifs.

Nora Miloudi (troisième en partant de la droite) entourée d'une partie de l'équipe FO de La Redoute.

Elle ne redoute pas de prendre la parole

PORTRAIT Nora Miloudi, 51 ans, conseillère clientèle, travaille depuis vingt-huit ans à La Redoute, à Roubaix (Nord). Déléguée centrale FO et élue au CE, elle se bat pour un meilleur respect du syndicat.

« **S**i le DRH veut nous enterrer, il n'a qu'à nous mettre dans un cimetière », lance Nora Miloudi. À l'occasion du déménagement du siège de l'entreprise de e-commerce, la direction avait prévu de loger l'ensemble des syndicats dans une pièce commune au 1^{er} janvier. Impossible. « *Prétextant le manque de place, on nous a installé deux baraques de chantier sur le parking, à côté des poubelles, tonnet-elle. Le pire, c'est que des prestataires extérieurs sont logés à l'intérieur.* » Refusant cet état de fait, l'équipe FO « squatte » toujours son ancien local, avec l'accord des nouveaux propriétaires.

Ce bras de fer illustre le climat social explosif qui règne à La Redoute. Le CE n'a plus de secrétaire depuis mai 2016 et un médiateur a été nommé. « *La direction nous fait payer le fait de la poursuivre en correctionnelle pour entrave, on est le syndicat à abattre* », estime Nora.

La militante rejoue son rôle d'élue au théâtre

Des cinq PSE qu'elle a vécus à La Redoute, celui de mars 2014 reste le plus douloureux. La Redoute est cédée par Kering (ex-PPR) à ses dirigeants et 1 778 postes sont supprimés. « *J'étais à l'époque à la CFDT, explique-*

t-elle. Le DSC a signé l'accord malgré l'opposition des syndiqués. » Vingt-deux élus CFDT claquent la porte et créent le syndicat FO, aujourd'hui majoritaire. « *Après la trahison qu'on a vécue, on apprécie l'autonomie et l'indépendance de FO, on a une super relation de confiance* », se félicite-t-elle.

Sa lutte, elle la raconte aussi au théâtre. Avec Fabrice Caron et Fatima Derrouaz, également délégués FO, elle joue dans la pièce « *Qui redoute la parole ?* », créée le 17 janvier à Avion (Nord) par les Tréteaux de France et la compagnie HVDZ. ■

CLARISSE JOSSELIN

Hebdomadaire de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé pendant la guerre sous le titre *Résistance Ouvrière*.

141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55

Mél. : fohebd@force-ouvriere-hebdo.fr

Directeur de la publication : J.C. Maillary

Secrétaire confédéral chargé de la presse : Y. Veyrier

Rédacteur en chef : D. Rousset

Révision : M.P. Hamon

Abonnements : 01 40 52 82 33

Création graphique et réalisation :

Rampazzo & Associés (blog.rampazzo.com)

Imprimé par RPN, Livry-Gargan

Commission paritaire : 0921 S 05818

ISSN 0750-9286 **Dépôt légal** février 2017

Ont contribué à ce numéro : F. Blanc, N. Djabali, V. Forgeront, C. Josselin, F. Lambert, M. Lapprand, M. Pourcelot, E. Salamero.